

La notice de cet avis est disponible en [cliquant ici](#) ou sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr)

## Vos références

**Numéro fiscal (C) :** 09 89 512 654 501  
**Référence de l'avis :** 22 92 4229365 49  
**Contrat de prélèvement :** M3 92 0175691 58  
**Référence unique de mandat :**  
FR46ZZZ005002M392017569158

**Numéro de propriétaire :** 062 E00524 R

**Département d'imposition :** 921  
HAUTS-DE-SEINE

**Commune d'imposition :** 062  
PUTEAUX

**Débiteur(s) légal(aux) :**  
le détail est précisé en page suivante.

**Numéro de rôle :** 221  
**Date d'établissement :** 05/09/2022  
**Date de mise en recouvrement :** 31/08/2022

**Identifiant service :** 92036

## Vos contacts

 **Par messagerie sécurisée**  
dans votre espace particulier ou professionnel sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr)

 **Par téléphone**  
- pour toutes questions sur le prélèvement à l'échéance ou sur le prélèvement mensuel : au 0 809 401 401 \*  
du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h  
- pour toute autre question, votre centre des finances publiques (coordonnées ci-dessous)

 **Sur place**  
auprès de votre centre des finances publiques (horaires sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr), rubrique « Contact »)

• **pour le paiement de votre impôt :**  
SIP SURESNES  
12 RUE MERLIN THIONVILLE  
92151 SURESNES CEDEX  
Tél : 0141181000

• **pour le montant de votre impôt :**  
SDIF HAUTS-DE-SEINE - NANTERRE  
CELL FONC 92 IMPLANTATION - NANTE  
235 AV GEORGES CLEMENCEAU  
92756 NANTERRE CEDEX  
Tél : 01 41 37 83 00

\* (service gratuit + coût de l'appel)

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES  
SIP SURESNES  
12 RUE MERLIN THIONVILLE  
92151 SURESNES CEDEX

ELLOUZE MOHAMED  
ELLOUZE FADOUA  
37 RUE DE LA REPUBLIQUE  
92800 PUTEAUX

## Somme à prélever

**149,00 €**

**Montant de vos taxes foncières** 653,00 €

Acomptes mensuels déjà versés - 504,00 €

Cette somme sera prélevée selon cet échéancier, qui se substitue à la date limite de paiement fixée au 17/10/2022 :

15 septembre 2022	63,00 €	15 novembre 2022	23,00 €
17 octobre 2022	63,00 €		

Compte bancaire : FR79 3000 2004 940X XXXX XXX9 Z20

Identifiant de la banque : CRLYFRPP

Nom du créancier : DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

## Avis d'échéances 2023

Sauf modifications qui vous seront signalées, vos prélèvements mensuels seront effectués selon cet échéancier :

16 janvier 2023	65,00 €	15 juin 2023	65,00 €
15 février 2023	65,00 €	17 juillet 2023	65,00 €
15 mars 2023	65,00 €	16 août 2023	65,00 €
17 avril 2023	65,00 €	15 septembre 2023	65,00 €
15 mai 2023	65,00 €	16 octobre 2023	65,00 €

À compter de l'automne 2022, le service « Gérer mes biens immobiliers », disponible dans votre espace sécurisé, s'enrichit de nouvelles démarches pour les propriétaires. Rendez-vous sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr).

**DÉBITEUR(S) LÉGAL(AUX)**

Identifiant	Droit	Désignation et adresse
MC2LNX	PROP/INDIVIS	ELLOUZE MOHAMED
MC2LNZ	PROP/INDIVIS	MASMOUDI FADOUA

Taxes foncières 2022		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxes spéciales	Taxe ordures ménagères	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
<b>Propriétés bâties</b>	Taux 2021	16,01 %	%	%	0,625 %	1,70 %	0,00912 %	
	Taux 2022	16,01 %	%	%	0,574 %	1,70 %	0,009 %	
	Adresse	37 RUE DE LA REPUBLIQUE						
	Base	3444			3444	3444	3444	
	Cotisation	551			20	59	0	630
	Cotisation lissée							
	Adresse							
	Base							
	Cotisation							
	Cotisation lissée							
Cotisation 2021	533			20	57			
Cotisation 2022	551			20	59		630	
Variation	+3,38 %	%	%	0 %	+3,51 %	%		

		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxe additionnelle	Taxes spéciales	Chambre d'agriculture	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
<b>Propriétés non bâties</b>	Taux 2021	%	%	%	%	%	%	%	
	Taux 2022	%	%	%	%	%	%	%	
	Bases terres non agricoles								
	Bases terres agricoles								
	Cotisation 2021								
	Cotisation 2022								
	Variation	%	%	%	%	%	%	%	
	Dégrèvement jeunes agriculteurs (JA)				Base du forfait forestier	Majoration base terrains constructibles	Caisse d'assurance des accidents agricoles		
	Base État						Droit proportionnel :		
	Base collectivité						Droit fixe :		

Les taxes spéciales comprennent la TSE Grand Paris pour 6 € et la taxe additionnelle spéciale annuelle Ile-de-France pour 7 €. Le versement net de votre commune au fonds de solidarité de la région Ile de France s'élève à 14 499 081 €.	Frais de gestion de la fiscalité directe locale	23
	Dégrèvement Habitation principale	
	Dégrèvement JA État	
	Dégrèvement JA Collectivité	
	<b>Montant de votre impôt</b>	<b>653</b>

Références administratives : 921 51 022 036 062 062 B K

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, conformément aux articles R\*190-1 et R\*196-2 du livre des procédures fiscales, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur [impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr) ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques, jusqu'au 31 décembre 2023.

Les calculs ayant permis la détermination du montant de votre imposition, ainsi que son détail, sont réalisés dans le cadre d'un traitement algorithmique. Conformément au code des relations entre le public et l'administration, vous avez accès aux règles définissant ce traitement ainsi qu'aux principales caractéristiques de sa mise en œuvre et l'explicitation de vos droits en la matière, en consultant [impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr), rubrique « ouverture des données publiques de la DGFIP ».

Les informations recueillies pour les taxes foncières font l'objet d'un traitement de données à caractère personnel, mis en œuvre par la Direction générale des Finances publiques (120 rue de Bercy 75772 PARIS). Pour toutes informations sur la protection de vos données personnelles, consultez la politique de confidentialité accessible depuis la page internet suivante : <https://www.impots.gouv.fr/portail/confidentialite-informations-personnelles>. Des informations sur vos taxes foncières sont communiquées aux collectivités locales (art. L.135 B du livre des procédures fiscales).

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et au règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant ainsi que d'un droit à la limitation du traitement. Pour exercer vos droits, vous pouvez adresser votre demande au centre des finances publiques ou à l'adresse suivante : [donnees-personnelles-mes-droits@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:donnees-personnelles-mes-droits@dgfip.finances.gouv.fr). En outre, si vous estimez que le traitement de vos données à caractère personnel n'est pas conforme aux dispositions légales et réglementaires, vous pouvez exercer votre droit de réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés.